

REF: AT/DO-42/SDFS/ N°29/2020

TIPASA le: 29/12/2020

A

Monsieur le Responsable
De l'ETB TCE DORBANE SADEK

Objet : Mise en Demeure N°02.

- Contrat N° 44/DO TIPASA/2019 DU 26/08/2019.
- ODS N°173 du 27/10/2019.
- ODS d'arrêt N°17 DU 26/03/2020.
- ODS de reprise N° 23 du 26/08/2020.

Suite à votre relâchement inexpliqué et votre absence régulière et injustifié sur le chantier d'aménagement du centre de maintenance et production d'Algérie Telecom de BOUISMAIL, et ça malgré les recommandations du bureau d'étude chargé du suivi du chantier et le Sous-Directeur Fonction Support de la DO Tipasa, pour que vous redoublé d'efforts afin de nous permettre la réception du chantier dans les plus bref délai.

A cet effet, je vous mets en demeure, afin de justifier votre relâchement et de respecter vos engagements contractuels dans un délai de huit jours.

Faute de quoi, je serais dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur.



Algérie Telecom SPA
Le Directeur Opérationnel
de TIPASA
Signé: GHERBI Diab Amine

29 DEC. 2020